

— LES GALVANISÉS —

OHÉ PARTISANS, OUVRIERS ET PAYSANS, C'EST L'ALARME !



La plupart d'entre nous totalisent plus de 45 années de syndicalisme et parfois de militantisme au compteur ! On en a vu des attaques et des coups bas de la part tant du banc patronal que des gouvernements qui se sont succédé. Souvent complices !

Les 3 sauts d'index des gouvernements Martens-Gol, le Plan global de De Haene, le pacte des générations de Verhofstadt qui renvoyait jeunes et seniors dos à dos, les crises institutionnelles et l'affaire Fortis sous Leterme et même l'amorce des politiques austéritaires ou la chasse aux chômeurs amorcés sous Di Rupo ... rien depuis plusieurs décennies n'aura été épargné aux travailleuses et travailleurs de ce pays. Le machiavélisme du Gouvernement Michel-De Wever actuel c'est qu'il, à lui tout seul, l'ensemble des coups de Jarnac développés par ceux qui l'ont précédé et « fait tout ce qu'il n'a pas annoncé et rien de ce qu'il a promis », comme le soulignait récemment notre Président Robert Verteneuil. Il détricote consciencieusement, maille après maille, tout ce que nos aînés ont tissé comme liens de solidarité. Après avoir gelé les salaires, bidouillé la loi sur la compétitivité, s'être engouffré dans la brèche ouverte sur les visites domiciliaires, assumé des positions fascisantes vis-à-vis des allochtones, mis à mal nos services publics, rehaussé la TVA de 6 à 21 % sur l'électricité, il s'en prend avec une violence inouïe aux retraites d'aujourd'hui et de demain et ce

faisant, à l'ensemble de la population ! Maintien des pensions parmi les plus basses d'Europe, allongement des carrières, loi sur la pénibilité mal conçue, conditions plus strictes pour la pension anticipée, démantèlement des périodes assimilées, système à points... **pas de doute cette fois, on est à l'os !**

MONTONS DE LA MINE, DESCENDONS DES COLLINES, TOUS ENSEMBLE !

Tous ensemble, Camarades ! Travailleuses et travailleurs de tous les secteurs d'activité, avec ou sans emploi, temps plein ou temps partiel, ouvriers, employés, cadres, apprentis, jeunes ou expérimentés. Tous ensemble dans nos usines, sur nos chantiers, sur la route ou dans nos bureaux. Travailleurs actifs ou inactifs, nous ne serons pas de trop !

Et comme à l'accoutumée les camarades pré-pensionné-e-s et pensionné-e-s que nous sommes se jetteront dans la bagarre. La rentrée sera chaude, la FGTB l'a clairement fait savoir. Nous sommes dès à présent disponibles pour prêter main forte là où ce sera nécessaire pour faire entendre nos messages au patronat ou au gouvernement.

Nous profitons par ailleurs de ces quelques lignes pour relancer une réflexion qui ne date pas d'hier.

Celle de la plus grande mutualisation des énergies et transmission de l'expérience entre actifs et seniors et qui pose directement la question de la représentativité des affiliés pensionnés et pré-pensionnés au sein de nos structures. Pour le dire « cash », la FGTB a à sa disposition une réserve incroyable d'anciens délégués et présidents de délégation, qui continuent à porter ses couleurs et à militer mais auxquels elle ne donne que trop peu de moyens d'expression. Bien sûr, des commissions fédérales, régionales, sectorielles existent regroupant des représentants de chaque Centrale ou de chaque région... mais elles restent des commissions techniques, des commissions d'avis. En gros, des commissions au terme desquelles on rédige de beaux PV, qui seront portés à la connaissance de nos exécutifs respectifs en espérant attirer leur attention sur tel ou tel point. Ce n'est pas rien mais c'est beaucoup trop peu au regard de ce que nous souhaitons. C'est en tout cas un terrible gâchis de savoir et d'idées, d'énergie et de rapport de force.

N'est-il pas temps de réfléchir à d'autres manières de travailler puisque les attaques sont désormais globales et intergénérationnelles ? N'est-il pas temps de passer à plus de transversalités entre travailleurs actifs et inactifs ? N'est-il pas temps de nous réinventer ? Et ce faisant d'imaginer de nouvelles structures ou chacun serait **directement représenté !**



« EN CE TEMPS-LÀ, LA VIEILLESSE ÉTAIT UNE DIGNITÉ ;
AUJOURD'HUI, ELLE EST DEVENUE UNE CHARGE »

Chateaubriand « Mémoires d'outre-tombe »

Sans compter que si vous vous obstinez à vouloir nous imposer ce système à points, cela va nous coûter très cher, vu l'obligation de maintenir pendant une très longue période deux systèmes différents.

Vous le savez, développer ce système de pensions à points coûterait au minimum 38 millions d'euros.

Nous refusons un système de « pension à points » dont la valeur du point dépendrait du bon vouloir du Prince. Si vous ne gommez pas le mépris que vous affichez

envers les Vieilles et les Vieux, nous devons brandir très haut les mémoires d'outre-tombe de Chateaubriand : « En ce temps-là, la vieillesse était une dignité ; aujourd'hui, elle est devenue une charge ». Cette « charge », cher Charles, c'est vous qui l'avez créée !

Alors rappelez-vous Monsieur Charles, en 2019, au moment de mettre leur bulletin dans l'urne, tous ces Vieux en Colère, ne seront pas frappés de la maladie d'Alzheimer.

**LETTRÉ OUVERTE
AU
PREMIER MINISTRE**
(SUITE)

les intermittents, les accidentés, ... tous sont fautifs. Mais heureusement, ce bon samaritain Bacquelaine a décidé, lui, de vendre des « indulgences ». Certains pourront « racheter leurs points perdus » comme on rachète ses fautes pour aller au paradis.

« Rachetez vos fautes, rachetez vos points ! Qui veut des points pas chers ? » « Points au rabais ! Points en solde ! »

ANTIROUILLE

PÉRIODIQUE DE LA MWB-FGTB • 2018 #01



— PREMIÈRES LIMAILLES —
**C'EST QUOI
CET ANTIROUILLE ?**

Un nouvel espace d'expression. Inédit.
Proposé par nos aînées et nos aînés.

Il va sans dire qu'à chaque fois que nous parlerons de travailleurs, il y a lieu d'entendre « travailleuses et travailleurs ». Pré-pensionnés et pensionnés doivent également être lus et compris en assimilant les femmes aux hommes, et ainsi de suite. Et c'est bien la situation des femmes et des hommes que nous traitons dans chacun de nos postulats. Qu'on se le dise un fois pour toutes.

Cet antirouille a pour but de réaffirmer les valeurs qui sont les nôtres, de montrer à quel point elles sont plus que jamais porteuses d'avenir et que loin d'être ringard, notre modèle social qui prévoit que pendant notre vie professionnelle, nous cotisons pour la protection sociale des plus fragiles et la pension de tous est essentiel !



**PLUS VOTRE MÉTIER
SERA PÉNIBLE, ET MOINS
VOUS AUREZ DE PENSION...**

Jean-François Tamellini Jean-Michel Hutsebaut
Secrétaire fédéral FGTB Secrétaire général adj. MWB

Une pension digne de ce nom est :

- de 1.500 € minimum ;
- sur base de 75 % du salaire moyen des 5 années les mieux rémunérées de la carrière professionnelle ;
- calculée sur 40 ans et pas 45 pour avoir une pension complète ;
- à ramener d'urgence à l'âge de 65 ans !

* Pour les Métallos MWB-FGTB c'est clair depuis longtemps : TOUS nos métiers de TOUS nos secteurs sont à considérer comme pénibles ! Point barre.

LA MOBILISATION PAIE TOUJOURS. RESTONS MOBILISÉS !

Nous n'avons cessé de le dénoncer. Dans la rue ou les salons plus feutrés, toujours avec la même détermination et des arguments bétonnés. Et nous les avons fait reculer ! Le projet de pension à points est écarté... au moins pour cette législature. La concentration de plus de 1.500 militants FGTB en vestes rouges devant les portes du Comité National des Pensions aura été plus que déterminante dans ce retrait du projet fou du ministre Bacquelaine ! Merci à vous tous !

Mais l'actualité reste compliquée pour nos pensions. Tant pour nos pensionné-e-s d'aujourd'hui que de demain ! C'est à présent le dossier de la pénibilité qui nous préoccupe et pour lequel nous craignons un nouveau passage en force du ministre Bacquelaine.

Deux éléments sont sur la table qui à nouveau nous font grincer des dents : la loi-cadre et la liste des métiers (pénibles).

Que dit la loi cadre auquel « notre » ministre des Pensions annonce déjà qu'il ne bougera pas une ligne ? En gros : « Plus votre métier sera pénible, et moins vous aurez de pension ».

C'est clair, puisque le travailleur qui par exemple aura bossé durant toute sa vie dans un boulot reconnu pénible pourra décrocher après 38, 40 ou 42 années de travail... mais avec d'autant plus de perte qu'il partira plus tôt !

Métiers lourds avec 1 critère de pénibilité (ex. : travail de nuit) = départ en pension après 42 ans de carrière et perte de pension de 81 € par mois !

Métiers lourds avec 2 critères de pénibilité (ex. : travail de nuit + charge physique) = départ en pension après 40 ans de carrière et perte de pension entre - 135 € et - 167 € par mois !

Métiers lourds avec 3 critères de pénibilité (ex. : travail de nuit + charge physique + problème de sécurité) = départ en pension après 38 ans de carrière et perte de pension entre - 189 € et - 254 € par mois !

Injustice à laquelle Bacquelaine entend répondre par un « bonus pension ». Ce que nous appelons, nous FGTB, « le bonus pour mourir plus tôt ! ».

Cerise sur le gâteau, les périodes du passé sont sacrifiées. Si au 1^{er} janvier 2020, vous n'êtes plus dans la même fonction ou chez le même employeur, ...

à la trappe vos 10, 15 ou 20 années de travail pénible ! Et si au 1^{er} janvier, vous êtes toujours à la même place, on ne vous reconnaîtra plus que 10 ans pour une seule fonction, même si cela fait 30 ans que vous cumulez 3 fonctions pénibles ! Ce qui fait qu'on ne vous lâchera plus que quelques mois avant l'âge légal de votre retraite anticipée... IMBUVABLE !

Pas question pour nous dans ce contexte de rentrer dans une négociation portant sur la liste des métiers pénibles, puisque **tous les métiers se feront couillonner !**

Pour les Métallos, la seule loi cadre acceptable portant sur les métiers pénibles doit garantir de pouvoir partir plus tôt avec une pension majorée !

Autre thématique à côté de la pénibilité : la pension mi-temps et pour laquelle nous nous organisons. Que prévoit le projet ? Le droit à la retraite mi-temps pour peu que vous ayez 60 ans et 44 ans de carrière ou 63 ans et 42 années de carrière, 62 ans et 43 années de carrière. L'arnaque de l'histoire, en gros, c'est qu'il s'agira de travailler plus longtemps pour gagner moins de pension dans beaucoup de cas. Par ailleurs, **Bacquelaine fait passer le crédit temps métiers lourds à 55 ans et assimilé pour la pension à la trappe !** Nouveau coup au foie. Nouvelle attaque directe envers nos aîné-e-s que nous ne pouvons laisser passer.

Décidément, Camarades, nos pensions semblent bel et bien dans le collimateur de ce gouvernement des droites. Restons mobilisés, comme nous l'avons été face au projet de la pension à points. La mobilisation paie toujours !

Nous voulons :

- un alignement progressif de la pension légale du secteur privé sur le niveau de la pension du secteur public ;
- une prise en compte réelle de la pénibilité du travail afin de permettre aux travailleurs de ne pas être à bout quand ils partent à la retraite ;
- une pension minimum plus élevée, qui évite de faire tomber nos pensionnés dans la précarité. Il faut donc également tenir compte du fait que des pensions basses sont souvent la conséquence de carrières incomplètes ;
- une prise en compte humaine des accidents de la vie dans le calcul de la pension (périodes de chômage, interruption de carrière, congés pour assistance médicale, ...).

LIAISON DES PENSIONS LÉGALES À L'ÉVOLUTION DES SALAIRES

LIAISON
DE L'ENSEMBLE DES
PENSIONS, ALLOCATIONS
ET AIDES SOCIALES
À L'ÉVOLUTION
DES SALAIRES

Écrit avec le soutien des organisations suivantes :
Réseau wallon de lutte contre la pauvreté – Réseau
Solidaris – Présence et Actions Culturelles
(PAC) – Acteurs des Temps Présents – Le Gang
des retraités en colère – La Confédération des
pensionnés socialistes (C2S)

1 L'ENVELOPPE « BIEN-ÊTRE » : UN CACHE MISÈRE POUR LES ALLOCATAIRES SOCIAUX

Les interlocuteurs sociaux devront remettre un avis pour le 15 septembre 2018 concernant la répartition de l'enveloppe bisannuelle « bien-être » 2019-2020. Cette enveloppe budgétaire « bien-être » a été instaurée en décembre 2005 par la loi sur le « Pacte de solidarité entre les générations ». Son objectif est d'augmenter tous les 2 ans le montant des allocations sociales au-delà de l'index afin de sortir les quelque 3 millions d'allocataires sociaux de la pauvreté.

Malgré la création de cette enveloppe « bien-être » il y a 13 ans déjà et qui a permis d'augmenter tous les 2 ans les pensions ayant pris cours depuis 5 ans et, parfois, celles ayant pris cours il y a 15 ans ;

Malgré le fait que 6 enveloppes « bien-être » ont déjà été depuis lors utilisées pour augmenter les pensions (en 2007-2008, 2009-2010, 2011-2012, 2013-2014, 2015-2016 et 2017-2018, et maintenant en 2019-2020) ;

Force est de constater :

- qu'aujourd'hui un très grand nombre de pensionnés vivent toujours en dessous du seuil de pauvreté qui n'est pourtant que de 1.115 € par mois pour un isolé en Belgique ! Et la situation est encore pire pour les travailleurs sans emploi et les invalides !
- que la date limite, tous les 2 ans du 15 septembre, pour remettre un avis quant à la répartition de l'enveloppe « bien-être », n'a jamais été respectée par les organisations patronales. En effet, ces dernières font toujours traîner les discussions en la matière jusqu'aux négociations interprofessionnelles et n'hésitent pas à « monnayer » leur signature en échange de nouvelles réductions de cotisations sociales... ;
- que le prix de l'électricité, du gaz et du mazout, ainsi que du rétablissement par le gouvernement « Michel » de la TVA sur l'énergie de 6 à 21 % ont gravement nuit aux finances des allocataires sociaux ;
- que les loyers n'ont cessé d'augmenter ;

- que les fortes hausses du coût des matières premières et des produits de première nécessité dont le dernier saut d'index en 2016 n'ont fait qu'accentuer les difficultés pour les allocataires sociaux de joindre les deux bouts ;
- que les pensions légales par répartition représentent aujourd'hui moins de la moitié du salaire moyen, qui lui-même d'ailleurs ne permet pas aux travailleurs de vivre décemment...

Tout cela nous fait dire que l'enveloppe « bien-être », telle qu'elle est établie et appliquée aujourd'hui, ne tient absolument pas compte de la situation dramatique dans laquelle vivent aujourd'hui les allocataires sociaux. Les Belges sont les seuls Européens à avoir vu diminuer leur niveau de vie en 2016.

Et les pensions des femmes sont encore plus basses que celles des hommes, car :

- les femmes travaillent en général dans des secteurs d'activité (Horeca, nettoyage, ...) où les salaires sont moins élevés que dans les autres secteurs ;
- les carrières professionnelles des femmes sont en général plus courtes que celles des hommes ;
- les contrats à temps partiel sont majoritairement occupés par des femmes ;
- les rôles et tâches domestiques sont toujours inégalement répartis entre les hommes et les femmes. Ce sont toujours majoritairement des femmes qui arrêtent de travailler ou réduisent leur temps de travail pour s'occuper des enfants, et aussi maintenant des parents en perte d'autonomie ;
- la non-prise en compte de la particularité du travail des femmes dans les mécanismes de calcul des pensions.

En 2017, selon les statistiques annuelles du Service Fédéral des Pensions, 317.793 pensionnés sur 1.230.471 qui ont eu une carrière pure de salarié **ont une pension inférieure à 1.000 € par mois, dont les 2/3 sont des femmes !**

2 POUR UNE LIAISON AUTOMATIQUE ET STRUCTURELLE DES PENSIONS (ET DE L'ENSEMBLE DES ALLOCATIONS SOCIALES) À L'ÉVOLUTION DES SALAIRES

La sécurité sociale est une assurance solidaire obligatoire qui vise à garantir aux travailleurs le maintien de leur niveau de vie par l'accès à des revenus de remplacement quand ils sont confrontés à la perte de leur salaire (perte d'emploi, maladie, invalidité, pension) et par l'accès à des revenus de complément quand ils sont confrontés à des charges supplémentaires (soins de santé, éducation des enfants).

La sécurité sociale préserve du risque de pauvreté en agissant en amont par rapport à l'aide sociale. Le rôle de la sécurité sociale n'est donc pas de lutter contre la pauvreté mais de fournir un véritable revenu de remplacement par rapport au salaire perdu. Elle agit en amont de l'aide sociale car la meilleure façon de prévenir la pauvreté est d'octroyer des revenus de remplacement suffisants aux allocataires sociaux. C'est ce que ne fait pas l'enveloppe « bien-être ». Même si on l'appliquait encore une cinquantaine de fois d'ici 100 ans, les constats seront toujours les mêmes !

Dans le passé, des hommes politiques progressistes avaient très bien compris ce lien fondamental qui doit exister, grâce à la sécurité sociale, entre le montant des salaires bruts et le montant des allocations sociales ! Avec comme principe, que nous défendons toujours aujourd'hui, que c'est l'augmentation des salaires bruts qui doit permettre d'augmenter continuellement le montant des allocations sociales.

Historiquement, un lien existe bel et bien, qui répercute les augmentations de salaires bruts sur le montant des pensions. Il avait été établi par le projet de loi Namèche et la loi Van Acker.

Ce projet de loi qui deviendra une loi le 28 mars 1973, prévoyait un mécanisme destiné à améliorer sur un point substantiel le régime de pension dans le but d'enrayer la dégradation des pensions par rapport aux revenus moyens des travailleurs actifs.

Cette loi stipule que les montants des pensions sont affectés au 1^{er} janvier de chaque année d'un coefficient de réévaluation fixé par le Roi par arrêté délibéré en Conseil des Ministres. Pour l'année 1974, ce coefficient avait été fixé à 1,04 (+ 4 %).

C'est bien le respect de ce principe que nous voulons rétablir à tout prix aujourd'hui, non pas seulement pour les pensions, mais aussi pour l'ensemble des allocations sociales, et aussi pour les aides financières octroyées par l'aide sociale (RIS et GRAPA).

LETTRE OUVERTE AU PREMIER MINISTRE

SYSTÈME DE « PENSION À POINTS » : UNE PERMISSION DE VIEILLIR DIGNEMENT... OU PAS !

Michel Huisman, pour le « Gang des Vieux en Colère », gangdesvieuxencolere@gmail.com

Cher Charles,

Le « Gang des Vieux en Colère » refuse, entre autres, que le montant de notre retraite dépende chaque année des dettes et du budget de l'Etat !

Votre système de « pension à points » est mis au frigo au moins pour cette législature ? Voilà une bonne chose !

Ce n'est/était pas pour nous, mais bien pour les plus jeunes, que nous avons décidé de vous barrer la route en continuant à dénoncer votre projet de nouveau système de retraite, cette « pension à points » !

En quelque sorte, votre « pension à points » c'est une permission de vieillir dignement... ou pas. C'est un « permis de vieillir décemment à point », un peu comme, le « permis de conduire à points » de chez nos voisins automobilistes français.

3 POURQUOI UNE POLITIQUE DE RATTRAPAGE EST-ELLE NÉCESSAIRE POUR AUGMENTER LES PENSIONS, LES ALLOCATIONS ET AIDES SOCIALES ?

Si la loi Namèche/Van Acker avait été appliquée correctement depuis 1977 et si on prend comme référence le 1^{er} coefficient de 1,04 (+ 4 %) qui a été appliqué sur les pensions en 1974, on peut calculer que son impact virtuel sur l'augmentation des pensions entre 1977 et 2018 aurait été de 4 % x 41 années = 164 %. Même si on divise ce montant par 2, donc en tenant compte d'un coefficient de 1,02 (+ 2 %), on obtient une augmentation pour les pensions de 82 % ! Ce petit calcul donne une idée du recul du niveau de vie à long terme des pensionnés par rapport aux travailleurs depuis 1977, même si évidemment aucun pensionné de 1977 ne vit encore aujourd'hui (ils auraient 106 ans aujourd'hui) ...

Le recul du montant des pensions par rapport à l'évolution des salaires bruts est donc considérable aujourd'hui à cause de la non-application depuis 1977 de ce mécanisme automatique, légal et structurel de liaison des pensions (et de l'ensemble des allocations sociales) à l'évolution des salaires.

Il ne suffit donc pas de rétablir par une loi une liaison automatique et structurelle des pensions (et de l'ensemble des allocations sociales) à l'évolution des salaires bruts. Il faut aussi programmer au cours d'une législature une politique de rattrapage substantiel de toutes les allocations sociales. Ce rattrapage doit encore être plus conséquent pour les femmes dont les pensions sont encore moins élevées que celles des hommes.

En conclusion, c'est uniquement en **rétablissant un mécanisme, inscrit dans une loi qui existait déjà en 1974, et en menant une politique substantielle de rattrapage** que nous sortirons de la misère les pensionnés, l'ensemble des allocataires sociaux et celles et ceux qui bénéficient des aides financières octroyées par l'aide sociale (RIS et GRAPA).

